

adopté

le 8 juin 1978

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

PROJET DE LOI

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT
EN DEUXIÈME LECTURE

*complétant et modifiant diverses dispositions
du Code civil et du Code de la santé publique.*

Le Sénat a modifié, en deuxième lecture, le projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale, en deuxième lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (5^e législ.) : 1^{re} lecture : 2179, 2907 et in-8° 774 ;
(6^e législ.) : 2^e lecture : 39, 147 et in-8° 9.

Sénat : 1^{re} lecture : 100, 280 et in-8° 101 (1977-1978) ;
2^e lecture : 358 et 396 (1977-1978).

.....

Article premier.

....., Conforme

.....

Art. 12.

..... Supprimé

Art. 13 et 14.

..... Conformes

.....

Art. 16 et 17.

..... Conformes

Délibéré, en séance publique, à Paris le 8 juin 1978.

Le Président,

Signé : ALAIN POHER.